

Fondation euro-méditerranéenne de soutien aux défenseurs des droits de l'Homme (FEMDH)

## **Rapport d'évaluation externe, 2009-2012**

***Soutien des défenseurs des droits de l'Homme : Analyse des résultats à court terme***

Par: Hilde Hey

Date: Juin 2013

*(Traduit de l'anglais)*

## Résumé exécutif

La Fondation euro-méditerranéenne de soutien aux défenseurs des droits de l'Homme (FEMDH) est une petite organisation dynamique qui finance les défenseurs des droits de l'Homme dans la région du Sud de la Méditerranée. Elle a connu une évolution substantielle depuis 2009. Les révolutions de 2011 au Moyen-Orient et en Afrique du Nord ont amené de nouvelles opportunités pour les organisations et les défenseurs des droits de l'Homme, mais aussi des contraintes diverses, auxquelles la Fondation a su réagir rapidement. La Fondation a renforcé ses opérations et multiplié le nombre d'appuis alloués. Celles-ci ont augmenté de façon notable au fil des années, aussi bien les interventions urgentes pour les défenseurs des droits de l'Homme et les organisations en situation de risque que les interventions ordinaires – ou stratégiques - destinées aux organisations de défense des droits de l'Homme.

Le présent rapport présente les résultats de l'examen du travail de la Fondation. Il s'appuie sur les évaluations précédentes et analyse spécifiquement la période 2009-2012. La FEMDH a entièrement réalisé le relevé des bénéficiaires et des demandeurs, suivant en cela les recommandations de l'évaluation de 2009. En outre, la Fondation a normalisé les mécanismes de reddition de comptes utilisés par ses bénéficiaires, et travaille en étroite collaboration avec eux pour garantir la qualité des rapports qui lui sont envoyés. La présente évaluation a donc pu se concentrer sur les résultats à court terme que produit le travail de la Fondation et sur les réalisations en rapport avec ses objectifs généraux. Cette évaluation a été effectuée à partir de l'étude de cas de certains projets bénéficiant de l'appui de la Fondation.

Globalement, grâce à des appuis financiers et non financiers, la FEMDH contribue au travail des défenseurs des droits de l'Homme dans la région du Sud de la Méditerranée. En 2012, par le biais de ses financements, elle a soutenu un nombre de défenseurs plus important que ce qui était initialement prévu dans son cadre logique d'action, défini en 2009. En termes de soutien autre que financier également, la FEMDH a engagé des activités plus nombreuses que prévu. En conséquence, on peut dire que la FEMDH remplit ses objectifs spécifiques.

### Pertinence

Fournir des financements urgents ou ordinaires est toujours en parfaite adéquation avec la situation au Moyen-Orient et en Afrique du Nord. La distribution de **financements urgents** d'un montant limité, adressés au bon moment et de façon sécurisée à des défenseurs des droits de l'Homme, est essentielle dans des circonstances politiques instables. Les DDH sont les mieux placés pour prendre des initiatives permettant de traiter pacifiquement les violations des droits de l'Homme. Toutefois, dans une situation politique instable, ils doivent faire face à des menaces et à la répression, et ils sont souvent en grand danger d'être poursuivis en justice, ce qui le plus souvent affecte aussi leurs familles. La pertinence et l'efficacité des financements urgents fournis aux DDH par la FEMDH résident dans le fait que, dans un contexte d'insécurité politique, ces fonds permettent de confirmer la légitimité de leur travail sur les droits de l'Homme et d'en assurer plus facilement la poursuite. De plus, ces financements d'urgence amènent les DDH à entrer en contact avec des entités étrangères qui partagent leurs idées, ce qui leur permet de construire un réseau international de solidarité, et de diminuer du même coup les risques potentiels.

En **Algérie** et en **Égypte**, les organisations de défense des droits de l'Homme ont un accès limité aux financements étrangers, et doivent souvent affronter les conséquences d'une fermeture. Dans de tels cas, les financements urgents sont tout à fait adaptés à la situation, en ce sens qu'ils permettent aux organisations de rester opérationnelles. Grâce aux **financements urgents**, les autorités ne peuvent pas réduire les DDH au silence ni freiner leurs activités.

**Les financements stratégiques** permettent de soutenir des organisations de défense des droits de l'Homme qui ne sont pas en mesure de solliciter des fonds auprès des bailleurs de fonds traditionnels. En moyenne, il s'agit de projets à petite échelle, souvent situés en dehors des capitales, entrepris par des personnes liées entre elles par une même expérience des violations des droits de l'Homme, mais qui n'ont que peu ou pas de contacts avec les réseaux nationaux, régionaux ou internationaux de défense des droits de l'Homme regroupant des organisations de même sensibilité. Grâce aux contacts permanents établis entre les bénéficiaires et la Fondation au cours du processus de candidature, de mise en œuvre du projet et de rédaction des rapports, chaque initiative est amenée à améliorer sa stratégie et ses compétences en matière de gestion de projet. Si nécessaire, la FEMDH sert d'intermédiaire avec les groupes nationaux, régionaux et internationaux de promotion et de défense des droits de l'Homme bien établis. Tous ces éléments réunis font des organisations de défense des droits de l'Homme des acteurs de la société civile plus solides, plus aptes à s'engager dans le plaidoyer international et mieux formés à la recherche de financements auprès des bailleurs traditionnels.

### **Recommandations sur la pertinence**

Aussi longtemps que les restrictions sur le financement étranger des ONG resteront en place en **Algérie** et en **Égypte**, la Fondation doit s'attendre à ce que les demandes d'intervention urgente de la part des DDH et des organisations de défense des droits de l'Homme soient plus fréquentes, si bien que le seuil maximum disponible ne suffira pas à couvrir les demandes d'intervention urgentes auprès des DDH et des ONG. Il est recommandé à la Fondation de réfléchir à l'adoption d'une catégorie et d'un seuil d'intervention urgente en adéquation avec ces développements.

### **Résultats**

Les résultats des **financements urgents** et des **financements stratégiques** de la FEMDH sont estimés à court terme. Dans le cadre de cette évaluation, les résultats ont été analysés au cas par cas. L'évaluation a montré que les financements attribués aux défenseurs des droits de l'Homme en **Syrie** ont permis d'obtenir des informations sur les violations des droits de l'Homme qui peuvent être exploitées au plan international. Ces informations seront également vitales pour le processus de transition, une fois le conflit armé terminé. Les financements urgents accordés aux DDH en Syrie ont aussi permis de donner à leur travail une visibilité internationale (des défenseurs des droits de l'Homme ont reçu des prix internationaux) et de diminuer les risques qu'ils encourent, contribuant, sur un plan plus général, à la poursuite de l'action menée en faveur des droits de l'Homme.

Le **financement urgent** d'une organisation de défenseurs des droits de l'Homme en **Égypte** est aussi un bon exemple de ce que peut apporter une intervention d'urgence effectuée au bon moment et de manière sécurisée. Ce financement urgent accordé par la FEMDH a permis à l'organisation égyptienne des droits de l'Homme de rester ouverte, et donc de continuer à faire entendre sa voix au sein de la société civile. En outre, ce financement d'urgence a permis à l'organisation d'intenter un procès aux autorités égyptiennes à propos du financement étranger des ONG. Cette procédure

juridique constitue un précédent pour les cas où, à l'avenir, l'accès à un financement étranger serait refusé par les autorités égyptiennes.

**Le financement stratégique**, accordé sur une plus longue période à une organisation de défense des droits de l'Homme en **Tunisie** a eu des retombées positives. La Fondation a soutenu pendant plusieurs années un mouvement social dans une région minière du sud tunisien. Cette organisation a eu recours à une approche fondée sur les droits de l'Homme pour monter un dossier sur son cas avant la révolution, tant et si bien qu'elle a su négocier le virage et constituer une nouvelle organisation de défense des droits de l'Homme, qui traite des droits économiques et sociaux sur l'ensemble du territoire tunisien, avec l'appui financier de bailleurs traditionnels. C'est très précisément la mission que s'était donnée la Fondation, fournir un soutien financier et autre que financier aux DDH et aux organisations de défense des droits de l'Homme dès le premier stade de leur développement, et les accompagner (les encadrer) afin qu'ils obtiennent des bailleurs traditionnels les financements nécessaires à la poursuite de leurs initiatives.

### **Recommandations sur les résultats**

Il est recommandé à la FEMDH d'encourager les organisations de défense des droits de l'Homme, en **Égypte** et en **Algérie**, à faire pression pour que le système juridique remette en question la légalité des restrictions qui pèsent sur le financement étranger des ONG chaque fois que nécessaire, et de continuer à renforcer le travail de plaidoyer financier des organisations des droits de l'Homme avec des acteurs internationaux.

Il est recommandé à la Fondation de continuer à développer ses rapports sur les **résultats**, aussi bien pour les interventions urgentes que pour les interventions ordinaires, et de continuer à travailler avec les bénéficiaires pour qu'ils rendent compte des résultats en termes de changement dans la situation des droits de l'Homme.

### **Soutien autre que financier**

Le soutien autre que financier occupe une place centrale dans l'action de la FEMDH auprès des bénéficiaires. Les principales activités consistent à encadrer les bénéficiaires en termes de gestion et de planification stratégique, à stimuler le travail en réseau avec les organisations locales de société civile qui traitent des mêmes questions que les bénéficiaires, à coordonner les activités de solidarité avec d'autres ONG internationales et à servir d'intermédiaire auprès de bailleurs potentiels. Ce travail a pris une plus grande ampleur au fil des années, dans la mesure où le nombre de bénéficiaires a lui-même augmenté. Ce travail est très prenant, et demande un contact étroit avec les bénéficiaires. Dans les pays où les ONG peuvent opérer plus librement, comme c'est le cas actuellement en **Tunisie**, le recrutement d'un consultant local est vital pour permettre une approche plus directe.

### **Recommandation sur le soutien autre que financier**

Il est recommandé à la Fondation de rechercher un partenariat avec des **consultants locaux**, dans le cas où la situation politique locale permet aux ONG d'opérer plus librement. Cela permettra au Secrétariat de se concentrer sur les pays où les ONG ne peuvent pas opérer librement, et permettra au consultant local d'avoir une approche plus directe quant au développement de nouvelles initiatives locales en matière de droits de l'Homme.

### **Structure de soutien**

L'expansion des capacités de financement de la Fondation a aussi conduit à accroître le travail du Secrétariat et du CA. En particulier, les obligations de rendre compte et de travail en réseau occupent beaucoup de temps. Néanmoins, la FEMDH fait preuve d'une grande diligence et fait de l'attribution des financements sa tâche principale.

### **Recommandations sur la structure de soutien**

La FEMDH devrait poursuivre sa coopération avec les organisations de financement de même sensibilité, en Europe et aux États-Unis. La coopération entre donateurs consolidera les stratégies en faveur des DDH dans la région du Sud de la Méditerranée, et par voie de conséquence, renforcera la position des défenseurs des droits de l'Homme dans leur propre pays.

Si la charge de la reddition de comptes est aussi lourde pour le **Secrétariat**, c'est que le budget de financement a considérablement augmenté, alors que le Secrétariat est resté pratiquement inchangé. La Fondation est encouragée à engager un dialogue avec ses donateurs européens, de façon à mettre en place un mécanisme de rapport conjoint. Cela pourrait aider le Secrétariat à consacrer davantage de temps à l'attribution des financements aux défenseurs des droits de l'Homme.

En 2014, la FEMDH célébrera son dixième anniversaire. Au cours des dix années écoulées, les neuf membres du CA ont mis en place avec succès un Secrétariat efficace, et normalisé les procédures d'attribution des appuis financiers. Pour poursuivre avec succès ses appuis aux défenseurs des droits de l'Homme de la région, et pour garantir la continuité de la Fondation, il est vital que les membres du Conseil envisagent à court terme de désigner des membres supplémentaires. De cette façon, la pérennité de la Fondation en tant qu'institution sera assurée, et le CA bénéficiera d'un nouvel élan de dynamisme en matière de promotion et de défense des droits de l'Homme.